DÉCISION DU CONSEIL

du 16 janvier 1995

portant nomination d'un membre suppléant du Comité des régions

(95/41/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu la décision du Conseil, du 26 janvier 1994, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 1994 au 25 janvier 1998 [1],

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité est vacant à la suite de la démission de M. Benedetto Barranu portée à la connaissance du Conseil en date du 8 décembre 1994 ;

vu la proposition du gouvernement italien,

DÉCIDE :

Article unique

Monsieur Antonio Sassu est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Benedetto Barranu pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 16 janvier 1995.

Par le Conseil

Le président

E. ALPHANDÉRY

[1] JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.